

ETALANTE INFOS

Jun 2003



14 Juillet 2003

Vous êtes invités aux festivités organisées à l'occasion du 14 juillet.

Rassemblement place de la mairie à partir de 16h30

Jeux et animations pour les petits et les grands

Dépôt de fleurs au monument aux morts à 18h30

Apéritif à 19h

Repas convivial à 20h

Pour la bonne organisation du repas (10 € boisson non comprise, 5 € enfant moins de 12 ans),

il est obligatoire de s'inscrire avant le samedi 5 juillet auprès de

Séverine au 03 80 93 85 07 ou Marie-Hélène 03 80 93 85 86.

Centres de loisirs

Le Centre de loisirs sans hébergement d'Aignay - le-Duc accueillera au mois de juillet les enfants de 4 à 16 ans (contact Mme Bourdenet 03 80 93 98 76).

Le Centre de loisirs Accueil Jeunes Cantonal de Baigneux accueillera au mois d'août les enfants de 6 à 16 ans (contact Mme Major 03 80 89 04 55).



Les Projets en cours

Les travaux d'**évacuation des eaux pluviales de la rue du Mont** par le sentier communal de la Fontaine devraient être faits en juillet. Ils auront nécessité une longue étude des services de la Direction Départementale de l'Équipement, une concertation avec les riverains concernés pour réunir les meilleures conditions possibles. Ils seront financés à 50 % par le SIVOM.

Les travaux d'**aménagement de la Place de l'Eglise** démarreront un peu plus tard grâce à une subvention dite DGE.

Le bureau d'étude Kargo, en concertation avec les administrations, notamment la DDE, élabore des **projets de mise en valeur du patrimoine de la commune**, des logements, des espaces publics : restauration de bâtiments communaux, les places, lavoirs, ...dans le cadre d'une opération **Cœur de Village** (le Conseil Régional subventionne cette étude à 80 %).

C'est aussi le bureau d'étude Kargo qui toujours en collaboration avec la DDE nous prépare une **Carte Communale**, qui sera un outil à l'échelle de notre petite commune pour envisager les possibilités d'urbanisation dans le respect de l'environnement et de notre cadre de vie que beaucoup nous envient.

Impôts locaux

Cette année encore, les taux des 4 taxes locales d'imposition que sont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe professionnelle n'ont pas augmenté.

Le tableau ci-dessous permet de comparer le taux des taxes de notre commune au taux moyen de toutes les communes de France en 2002.

Taxe	Taux Etalante	Taux moyen national
D'Habitation	8,10 %	13,81 %
Foncière (bâti)	11,40 %	17,59 %
Foncière (non bâti)	34,05 %	42,03 %
Professionnelle	9,45 %	15,04 %

Les déchets ménagers ...



Comme tous les français, nous produisons de plus en plus de déchets ménagers, c'est-à-dire surtout les emballages des produits que nous consommons (boîtes de conserve, cartons, briques de lait, bouteilles, papier, ...) mais aussi tous les résidus de nos activités quotidiennes (de la tonte de la pelouse à la vidange de la voiture par exemple).

Les communes doivent dès maintenant assurer la collecte, la récupération, le recyclage, ... de tous ces déchets. Seuls les déchets ultimes sont autorisés dans les décharges, c'est-à-dire les déchets non polluants et qui ne peuvent pas être valorisés.

La collecte, les traitements de ces déchets ne se font pas bien sûr à l'échelle de la commune mais au niveau des communautés de communes.

Les solutions déjà mises en place :

Pour le verre : sur la place de la Douix : un conteneur verre blanc, un conteneur verre coloré

Pour les déchets recyclables (emballages papier et carton, bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserve, de boisson et aérosols, briques alimentaires, journaux et magazines, ... à condition qu'ils soient propres) : la poubelle à couvercle jaune ramassée tous les 15 jours
(Ci-joint le calendrier des jours de collecte « Recyclables » 2ème semestre 2003.)

Pour les déchets non recyclables : les emballages sales, les sacs et feuilles de plastique, les objets en plastique, lampes, pots de fleurs, ... : la poubelle grise, collectée toutes les semaines

A l'entrée du cimetière, nous trions aussi les déchets et nous mettons :

- les non dégradables (pots, plastiques, fleurs artificielles, ...) dans les bacs gris
- les plantes et fleurs fanées sur le tas à composter.

Des **déchetteries** vont bientôt être implantées; la plus proche devrait être celle de Moitron : nous devons y apporter nos déchets plus volumineux : gros cartons, bois, métal, tonte de gazon, branchages, piles, batteries, ...

Nous avons profité des travaux d'aménagement d'accès aux fermes de Brevon et Champignolot, réalisés par l'entreprise Colas pour commencer à réhabiliter la décharge communale et nous vous demandons de respecter le règlement affiché à l'entrée et rappelé ci-dessous.

... la décharge communale

Depuis le 1er juillet 2002, la loi dit que seuls les déchets inertes (qui ne peuvent être transformés, recyclés ou brûlés) peuvent être mis en décharge.

A l'occasion de travaux de voirie, la décharge communale vient d'être remaniée. C'est l'occasion de se mettre en conformité avec la loi. L'ouverture de la décharge pourra se faire dans les conditions suivantes :

Sont interdits :

- les déchets ménagers (sacs poubelles et ordures ménagères)
- les déchets recyclables (métaux, verre, plastiques, ...)

Dans l'attente de l'ouverture des déchetteries :

- chacun devra brûler les bois (branchages, planches, ...) qu'il apporte
- les déchets verts (tonte, élagage, ...) sont tolérés.



Si nous ne respectons pas ces règles, notre décharge communale sera fermée !

Pour continuer à bénéficier de ce service, pour l'avenir de nos enfants, soyons citoyens. C'est l'intérêt de tous et de chacun.

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le syndicat du Pays Châtillonnais vous a informé du changement de la facturation des « Ordures Ménagères ».

Avant 2003, le service d'enlèvement des ordures ménagères était financé par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui apparaissait sous forme d'impôt calculé à partir de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Vous pouvez retrouver la ligne ordures ménagères sur votre feuille d'impôts correspondante.

Cette ligne va disparaître en 2003 : le financement est assuré par la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui comporte deux parties : une fixe (106 €) par bénéficiaire (foyer, résidence secondaire, ... et une variable en fonction du nombre de personnes du foyer, de la catégorie, ...

Vous trouverez ci-dessous le tableau indiquant les « Montants par catégorie en fonction des critères votés par le comité syndicat année 2003 ».

Type de foyer ou établissement	Part fixe	Part variable		REOM par catégorie
	Prix unitaire part fixe de base	Coéf.	Prix part variable par catégorie	
Foyer 1 personne	106 €	0	0 €	106 €
Foyer 2 personnes	106 €	0,5	32 €	138 €
Foyer 3 personnes et +	106 €	1	64 €	170 €
Résidence secondaire	106 €	0	0 €	106 €
Gîtes	106 €	0	0 €	106 €
Chambres d'hôtes	106 €	1	64 €	170 €
Hôtels	106 €	2	128 €	234 €
Restaurants + Fermes auberges	106 €	4	256 €	362 €
Hôtels + restaurants	106 €	7	448 €	554 €
Camping	106 €	2	128 €	234 €
Locaux professionnels	106 €	1	64 €	170 €
Mairies	106 €	1	64 €	170 €
Salles polyvalentes	106 €	1	64 €	170 €
Perceptions, DDE, locaux administratifs	106 €	1	64 €	170 €
Maisons de retraite, foyer AFTAM, etc	106 €	9	576 €	682 €
Centre Hospitalier	106 €	17	1088 €	1194 €

Soutien à Ingrid Bétancourt

Le conseil municipal, à la demande du Comité Bourguignon de Soutien à Ingrid Bétancourt a voté une motion pour contribuer à l'instauration d'une démocratie en Colombie et contribuer à la libération de Mme Bétancourt, député et sénateur, candidate à la présidence, enlevée le 23 février 2002, parce qu'elle luttait contre la corruption et la drogue.

Agenda scolaire des élèves de 6ème

Depuis 5 ans, les élèves qui entrent en 6ème, reçoivent un agenda scolaire offert par le Conseil Général. Il est remis le jour de la rentrée scolaire par les professeurs.



Cet agenda permet de mieux connaître notre département et ses institutions.

Sécheresse

Dès le 2 juin, le préfet a pris un arrêté limitant certains usages de l'eau sur le territoire de la Côte d'Or, qui a connu un déficit important de précipitations au printemps. La préfecture communique les informations suivantes.

Quelques conseils aux usagers...

Afin d'économiser l'eau et éviter les gaspillages, chaque citoyen est invité à prendre en compte les conseils suivants :

- surveiller sa consommation d'eau au compteur afin de lutter contre les fuites
- ne pas faire tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides
- ne pas laisser couler en permanence pendant le lavage des dents ou des mains (en fermant le robinet pendant que l'on se lave les dents, on peut sauver 18 litres d'eau)
- préférer les douches aux bains (un bain consomme 4 fois plus d'eau d'une douche)

Pour les jardins :

- remplacer le tuyaux d'arrosage par un arrosoir
- faire deux ou trois arrosages copieux par semaine et non de petits arrosages quotidiens. Le développement des racines se fera en profondeur et résistera mieux à la sécheresse
- le paillage protège du froid mais également des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- arroser tard le soir pour réduire les pertes par évaporation. L'eau utilisée entre 9h et 19h disparaît en totalité par évaporation.

Si la situation actuelle perdure et si les précautions ci-dessus s'avèrent insuffisantes, des mesures de restriction plus strictes pourraient être décidées.

Quelques chiffres clés...

Un bain = 200 litres d'eau

Une douche = 50 litres d'eau

Un robinet qui fuit goutte à goutte = 35 m³ d'eau / an

Une chasse d'eau des toilettes = 11 litres d'eau

Un m² de jardin arrosé = 17 litres d'eau

Une lessive d'une machine à laver = 170 litres d'eau

Une vaisselle d'un lave-vaisselle = 100 litres d'eau

Un lavage de voiture = 190 litres d'eau

Chemins d'accès aux Fermes de Brevon et Champignolot

Les travaux pour aménager l'accès aux fermes de Brevon et de Champignolot ont été réalisés à l'aide d'une subvention obtenue auprès du Conseil Général.

Une des conditions d'obtention de la subvention était que l'accès aux fermes se fassent par le chemin le plus court.

Les matériaux de raboutage de chaussée stockés en 2001 sur la plateforme de la décharge ont ainsi été utilement réemployés et les travaux de terrassement ont aussi permis avec la collaboration de l'entreprise COLAS de réhabiliter la décharge.

La réception des travaux a eu lieu vendredi 20 juin en présence de M. Roze, représentant le Conseil Général qui a pu juger la qualité du travail effectué.

La lame de la commune reste à la disposition des riverains pour la conservation du bon état de la portion de chemin rural Brevon / route d'Echalot.

Pompiers



Le Centre de Première Intervention d'Etalante reprend ses activités. Six sapeurs-pompiers ont accepté une double appartenance CPI Etalante/ CS Aignay le Duc.

Cette solution permet à nos sapeurs-pompiers d'intervenir sur Etalante en priorité et de renforcer l'effectif du Centre de secours d'Aignay en cas de coup dur.

L'équipement individuel des pompiers, leur formation et leur assurance seront pris en charge par le SDIS. Les manœuvres se feront avec Aignay (la prochaine aura lieu début juillet à la Coquille).

C'était le meilleur moyen de conserver un service de proximité dans la commune et de faire preuve de solidarité avec le corps d'Aignay.

Informations municipales



Pensez à consulter le **panneau d'affichage de la mairie**, vous y trouverez de nombreuses informations : les comptes-rendus des réunions de conseil municipal (diffusés aussi par la presse), la date de ramassage des objets encombrants dès qu'elle est connue, les résultats d'analyse de l'eau, les arrêtés préfectoraux, **les bulletins d'alerte météo**, les principales manifestations, commémorations, ... et les **documentations en mairie** : le Guide des Aînés, les horaires de Lignes de bus Transco Châtillonnais, ...

Transport scolaire 2003 2004



Dès le premier jour de la rentrée scolaire, les élèves doivent avoir en possession leur titre de transport.
Le Conseil Général rappelle qu'il gère au quotidien 550 circuits scolaires pour 28000 élèves pour 40 000 km parcourus.
La sécurité des enfants est l'affaire de tous. Quelques rappels extrait du « petit manuel à l'usage des parents »

La responsabilité juridique est engagée en tant que parent :

- du départ du domicile jusqu'à la montée de l'enfant dans le car
- de la descente du car jusqu'à l'entrée de l'enfant dans l'établissement scolaire
- pendant le trajet en car, en cas d'indiscipline de l'enfant et pour toutes les dégradations matérielles ou accidents corporels

La responsabilité juridique est engagée en tant que conducteur :

- ralentir ou s'arrêter si nécessaire lorsque le car ou le bus dépose des voyageurs (art.R413.17 du nouveau Code de la Route)

Les règles à rappeler aux enfants :

- ne pas monter ou descendre du car avant l'arrêt complet
- descendre dans le calme, sans bousculade
- ne pas traverser devant ou derrière un car à l'arrêt
- attendre que le car soit reparti pour voir et être vu
- ne pas courir ou jouer sur le bord du trottoir ou de la route

L'exemple à montrer :

- accompagner l'enfant jusqu'à l'arrêt du bus
- être vigilant à proximité d'un arrêt de bus : les enfants sont imprévisibles
- ne pas gêner l'arrêt ou la circulation des cars en stationnant en double file ou sur un emplacement réservé
- attendre l'enfant du bon côté de la chaussée pour qu'il ne traverse pas tout seul.

Espaces verts de la commune

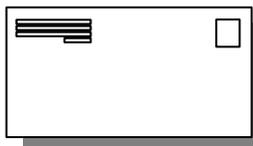
Le Conseil Régional continuera à financer en 2003 l'emploi d'agent environnement qu'exerce depuis le 15 Avril 2002, M. Jean-Claude KLIMEK.



La subvention (à 80 %) a aussi permis de compléter le matériel nécessaire à l'entretien des espaces verts.

Agence postale et ramassage du courrier

A partir du lundi 23 juin, les horaires de collecte et les heures limites de dépôt du courrier sont modifiés par la Direction de Côte d'Or dans plusieurs secteurs du département.



Ce qui entraîne pour notre commune la modification des horaires d'**ouverture de l'agence postale** : Mme GUILBERT vous accueillera désormais de **10h à 12 h du lundi au vendredi** et le facteur collectera vers 11h les courriers que vous aurez pu y déposer.

Concours des Maisons Fleuries

La Commission Environnement vous donne de nouveau rendez-vous pour un concours des maisons fleuries.

Une nouveauté cette année : les personnes qui ne désirent pas recevoir une note du jury devront nous le faire savoir avant le 6 juillet à l'aide du coupon ci-dessous.



La commune est aussi inscrite au concours des Villages Fleuris et nous vous invitons donc tous à fleurir un coin de rue proche de chez vous. Merci à tous !

M. / Mme

ne souhaite(nt) pas participer au

Concours 2003 des Maisons Fleuries

d'Etalante.

5